

qui ont commencé à voir le jour en 2015), mais d'un livre de synthèse pour lequel l'auteur mobilise des connaissances accumulées au fil des années sur plusieurs de ses champs d'investigations privilégiés (Iran, chiisme, islamisme, prison, approche compréhensive des religiosités des jeunes, obsession de la mort). Il dessine, cela étant, un panorama assez exhaustif des différents aspects recouverts par les débats sur la radicalisation et donne des repères pour les aborder avec sérieux. Sous l'apparence d'un exposé relativement court et accessible, Farhad Khosrokhavar livre une fine analyse d'un enjeu majeur de société sans renoncer à l'une des intentions maîtresses qui anime son œuvre : mettre en cause les approches monolithiques de l'islam et contribuer au débat au-delà du seul cercle universitaire.

ROMAIN SÈZE
INHESJ

- Alberto MELLONI, *Amore senza fine – Amore senza fini*, Bologna, ed. Il Mulino 2015, 144 p.
- Stefano RODOTÀ, *Diritto d'amore*, Bari, ed. Laterza, 2015, 158 p.

Les discussions autour de l'institution du mariage, sur ses métamorphoses tout au long de l'histoire, ainsi que sur ses élargissements à de nouvelles formes de vie en commun ont été très vives et

conflictuelles dans les pays de langue française. Cela vaut aussi pour d'autres contextes culturels, tels que l'italien, même si les publications autour de cette problématique n'ont pas encore attiré l'attention des opérateurs culturels francophones. Deux livres ont marqué la récente discussion italienne autour de cette problématique à partir de perspectives complémentaires.

Alberto Melloni, historien du christianisme et directeur de la Fondation pour les sciences religieuses de Bologne (fondée par G. Alberigo) pose sur l'institution du mariage le regard ample qui embrasse autant les traditions de la Bible hébraïque que les mythes grecs, ainsi que l'apport du droit romain. L'attention de l'auteur reste toujours ancrée dans les défis du moment présent et tisse tout au long de ses pages un lien critique entre le passé et le présent. L'intérêt de Melloni se concentre constamment sur les faiblesses des différentes versions de la « panique morale » autour du mariage pour souligner autant le sérieux de la crise contemporaine que la nécessité de dépasser toute perspective catastrophiste. Parmi les étapes qui marquent les élaborations doctrinales du mariage tout au long de vingt siècles de christianisme Melloni s'intéresse surtout à la fixation doctrinale du Concile de Trente, car elle constitue encore la toile de fond des débats internes aux organismes institutionnels de l'Église catholique. Le professeur bolognais en

est clairement conscient, en publiant le livre à la veille du synode des évêques. On pourrait penser qu'en tenant constamment le regard autant sur le passé historique que sur le débat contemporain ce dernier ne risque de devenir pâle et imprécis. Les pages de Melloni prouvent le contraire. Les lecteurs érudits seront satisfaits, car les références en bas de page sont abondantes et précieuses, même si en même temps le langage reste accessible à tout le monde. Les jugements durs envers les théologiens « gardiens de la doctrine » restent quelquefois un peu « sibyllins », mais on peut les interpréter « *in bonam partem* » comme expression du respect envers les personnes ainsi qu'une forme d'autodéfense face à des tentatives de condamnation plus ou moins « officielle ». Melloni ne propose pas de « recette-miracle » aux défis de la situation contemporaine. Il essaie surtout d'analyser les éléments constitutifs des incertitudes du moment présent, de déceler les besoins de reconnaissance manifestés par les mouvements de revendication gay ainsi que des couples qui vivent un amour commun sous une forme de vie non institutionnalisée. L'auteur évoque aussi, sans pour autant l'approfondir, une problématique typique de l'Italie. Il s'agit du rapport fort complexe entre « *mariage concordataire* » et « *mariage civil* ». Ici le lecteur reste un peu sur sa faim. Nous sommes en tout cas en présence d'un essai fort stimulant

et qui met en évidence l'ampleur de l'effort qu'il s'agit d'entreprendre si l'on veut repenser de façon adéquate tout l'édifice de la doctrine catholique autour du mariage.

Stefano RODOTÀ, professeur émérite de droit civil à l'Université La Sapienza à Rome, ainsi qu'expert européen des droits liés à la vie privée et à sa protection, publie ici un livre qui traite d'un problème certes pas nouveau, mais qui assume actuellement des dimensions inédites. Il s'agit du rapport que le droit peut entretenir avec l'amour interpersonnel. Il n'est donc pas question seulement du mariage, mais de la compatibilité ou non entre la réalité de l'amour entre deux personnes et les logiques internes à l'instrument juridique lorsqu'il veut gérer, encadrer, ou régler ce même type de rapport. Rodotà ouvre ses considérations en laissant ouverte la question et en permettant ainsi de saisir toute la difficulté liée à cette question. Il n'entre pas dans le détail des différentes modalités qu'un tel rapport entre deux personnes peut assumer, mais il cherche à montrer les fonctions possibles et nécessaires que peut prendre l'instrument juridique dans un tel contexte. L'auteur connaît et cite abondamment la production française dans ce domaine, davantage attentive, selon lui, à cette thématique si on la compare à celle d'autres pays et cultures. Il s'agit en effet, lorsqu'on examine les rapports d'amour entre les personnes, d'en

décélérer, aussi en droit, les qualités spécifiques. Les réduire à un *jus in corpus*, comme l'ont fait pendant des siècles beaucoup de traditions canoniques autant que civiles, signifie réduire les personnes à des choses et rendre ainsi le rapport d'amour comparable à une sorte de transaction marchande. La compétence et la finesse de Rodotà se manifestent, dans ces pages, par le lien qu'il arrive à tisser entre ces considérations de principe et les exemples concrets qu'il propose au lecteur. Sa tendance à légitimer positivement les « nouvelles libertés » issues des récentes tentatives au sein de différents pays d'Europe occidentale n'est nullement cachée, mais en même temps elle n'est pas non plus glorifiée sans discernement. L'auteur met surtout en évidence le rapport difficile et parfois même conflictuel entre les exigences issues de l'égalité entre les partenaires d'un rapport d'amour d'une part et le poids des traditions historiques liées à l'institution du mariage d'autre part. Il essaie de trouver dans des principes constitutionnels, ou dans la pratique des tribunaux européens, des critères de décision en cas de conflit. Là où le poids des traditions confessionnelles a lourdement pesé sur la gestion des conflits entre époux (n'oublions pas le fait qu'en Italie le mariage devant le ministre catholique a automatiquement des effets au sein du droit civil) les tribunaux ont essayé d'élaborer, aussi via les textes de sentences, une doc-

trine qui se base exclusivement sur les droits fondamentaux des personnes. Rodotà examine aussi avec attention les rapports entre législateurs et juges, devenus pendant ces dernières années toujours plus complexes et difficiles. Ses sympathies vont souvent à l'activité des tribunaux, montrant ainsi l'orientation *common law* de l'auteur et l'importance qu'il donne au critère de la protection de la sphère privée de chaque individu. La lecture de ce livre ne plaira pas nécessairement aux théologien(ne)s provenant d'une culture canonique classique, mais elle pourra certainement nourrir la réflexion de tous ceux qui cherchent à comprendre les raisons les plus profondes qui marquent les changements de mentalité qui se déroulent sous nos yeux. L'auteur est parfois un peu trop sévère envers les lois de son pays et fortement optimiste quant aux possibilités juridiques issues de l'activité du Conseil de l'Europe et de son Tribunal des droits de l'homme. En tout cas la lecture de *diritto d'amore* est reconfortante et stimule tout lecteur ou lectrice à le suivre sur le chemin d'un renouveau juridique. Ce dernier en définitive compte sur des sujets capables d'assumer leurs devoirs dans une perspective de responsabilité.

ALBERTO BONDOLFI

• Charles JOUSSELIN, *Se plaindre de douleur*, coll. « Philosophie », Éthique et Santé, Paris, Éd. Connaissances et Savoirs, 2016, 317 p.

Cet ouvrage représente l'issue de tout un parcours clinique et réflexif puisqu'il s'agit de la publication de la thèse de philosophie pratique du docteur Charles Jousselin soutenue en mars 2014. Que le mot philosophie n'effraie pas le lecteur potentiel. Car s'il s'agit d'une fine phénoménologie du vécu profond de la personne porteuse de douleurs, inspirée de Husserl et de Heidegger, c'est surtout d'une plongée dans la clinique et la rencontre intersubjective dont il s'agit.

Pour nous faire entrer dans le monde du patient douloureux, le parcours réflexif propose cinq étapes partant de la situation du patient pour aboutir à l'engagement éthique du clinicien accompagnant. Tout d'abord, il importe de connaître ce qu'est la douleur. Cette dernière ne peut être appréhendée sans une réelle anthropologie : s'inscrivant dans une plainte certes objectivable (corps objet), il importe d'en considérer d'abord l'expérience subjective (corps sujet). C'est donc assez logiquement que la deuxième partie envisage le vécu de la douleur, non séparable de la question plus large de la souffrance. Ces deux dimensions sont trop aisément séparées dans une clinique tentée, en termes opératoires, de se contenter d'une évaluation quan-

titative de « l'importance » de la douleur vécue, comme si cette dernière pouvait se réduire à un chiffre entre 1 et 10. Vivre la douleur, la troisième étape de la réflexion, concerne la totalité de la personne malade, modifiant l'existence de cette dernière, sa présence au monde, sa parole, la compréhension qu'elle a d'elle-même et qu'autrui peut en avoir. Car, en effet, que signifie se plaindre de douleur, objet de la quatrième partie ? Porter la douleur à la parole ne peut s'appréhender que dans une intersubjectivité où le destinataire de la plainte se doit d'être subjectivement disposé à la suscitation et à l'écoute d'un récit ; ceci renvoyant aux conditions cliniques et éthiques d'une rencontre entre deux humains. Or, comme nous l'indique le terme de la réflexion, bien des conditions d'exercice de la pratique soignante ont tendance à déshumaniser la rencontre, au risque de réduire au silence la douleur-souffrance en tant que telle. Nous l'aurons compris, rencontrer l'homme en douleur relève d'un au-delà de la technique – même si cette dernière peut constituer un premier pas dans la rencontre – pour ouvrir un cheminement conjoint dont pourra émaner une parole, premier point d'appui de la proposition thérapeutique.

Cet ouvrage, même s'il se trouve inscrit dans une « clinique de l'idéal » que ne peuvent connaître de nombreux professionnels réduits à l'utilisation de grilles et de protocoles d'évaluation de